

Registre communal des personnes vulnérables

Personnes fragiles, comment se signaler ?

Les personnes vulnérables sont invitées à s'inscrire sur le registre nominatif des personnes isolées. Sont notamment concernées :

- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnue inapte au travail
- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les personnes adultes porteuses de handicap

Contact par téléphone auprès du service action sociale et retraité-es : 01 46 15 08 70.

Vous pouvez également remplir le formulaire ci-dessous

[Inscription au registre communal des personnes vulnérables](#)

Prévention canicule

Les personnes fragiles sont invitées à **s'inscrire sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** au 01 46 15 08 70 pour bénéficier de contacts réguliers, d'écoute, de conseils personnalisés et d'un accès à une salle rafraîchie en cas de déclenchement de l'alerte canicule.

Lors d'épisodes de fortes chaleurs, **adoptez les bons réflexes** :

- Boire de l'eau régulièrement
- Mouiller sa peau et se ventiler
- Maintenir son logement au frais
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes
- Limiter les efforts physiques
- Manger en quantité suffisante
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Numéro vert national canicule : [0 800 06 66 66](tel:0800066666) (appel gratuit de 9h à 19h)

Contact

[Secteur seniors](#)

-

[42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)



- [01 46 15 08 70](tel:0146150870)

Document utile

[avant les premiers effets 142,09 Ko, pdf](#) [Canicule, fortes chaleurs : protégez-vous](#)